



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable



Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1- Organisation administrative du service	3
2- Condition d'exploitation du service	3
3- Estimation de la population desservie (D101.1)	3
4- Nombre d'abonnés.....	4
5- Eaux brutes.....	5
5.2 Prélèvement sur les ressources en eau	5
6- Eaux traitées.....	6
6.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	6
6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice.....	7
6.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
7- Tarification de l'eau et recettes du service	9
7.2 Modalités de tarification	9
7.3 La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau sur l'eau potable.....	9
7.4 Prix de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2025 pour 120 m ³ en comparaison avec le 1 ^{er} janvier 2024	10
7.5 Recettes d'exploitation.....	10
7.5.1 Recettes de la collectivité.....	10
7.5.2 Recettes de l'exploitant.....	11
7.5.3 Recettes de l'Agence de l'Eau	11
8- Indicateurs de performances du réseau d'eau potable	12
8.2 Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) par l'ARS	12
8.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)	12
8.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
8.5 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
8.6 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
8.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	16
8.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3).....	17
9- Investissements de la collectivité.....	18
9.2 Montants financiers d'études et de travaux réalisés en 2024	18
9.3 Branchements en plomb	18
9.4 État de la dette de service	18
9.5 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ..	18
9.6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	19
9.7 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
10- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
10.2 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	19
10.3 Opérations de coopération décentralisée (CF. L.1115-1-1 du CGCT)	19

1- Organisation administrative du service

Le service d'eau potable du SMAEPA de la Région d'Yerville regroupe les communes suivantes : ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont les suivantes : production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution.

2- Condition d'exploitation du service

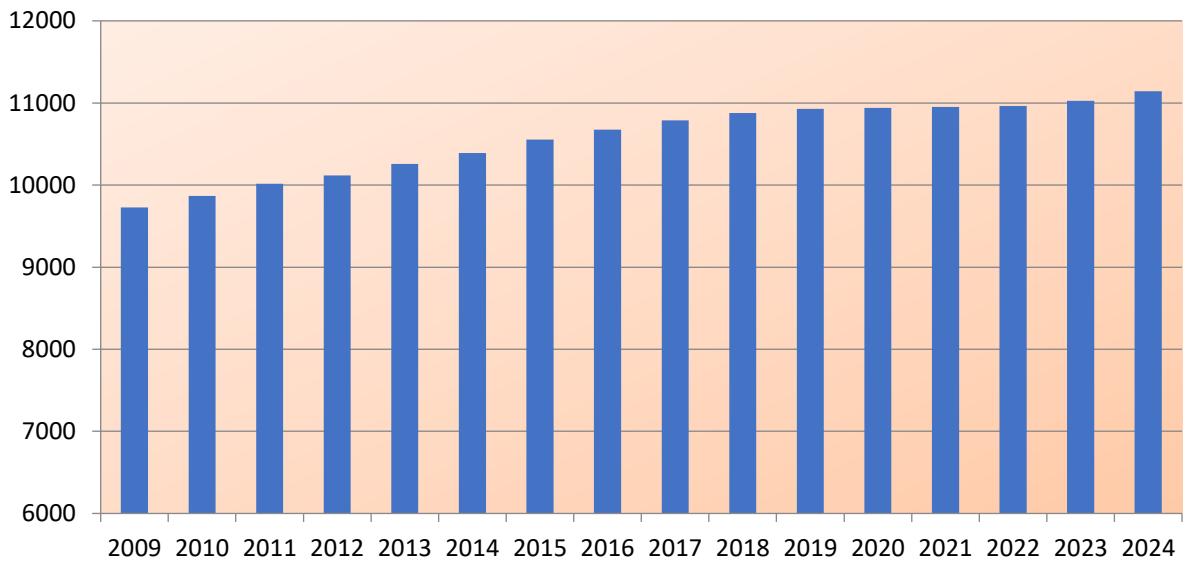
Le service de l'eau potable est exploité en délégation. Le délégataire est la société VEOLIA Eau en vertu d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 01/07/2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30/06/2028.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant pour l'actualisation des prix et des tarifs, la modification des fréquences d'actualisation, et d'une clause de revoyure avec pour une date d'effet au 08/09/2022.

3- Estimation de la population desservie (D101.1)

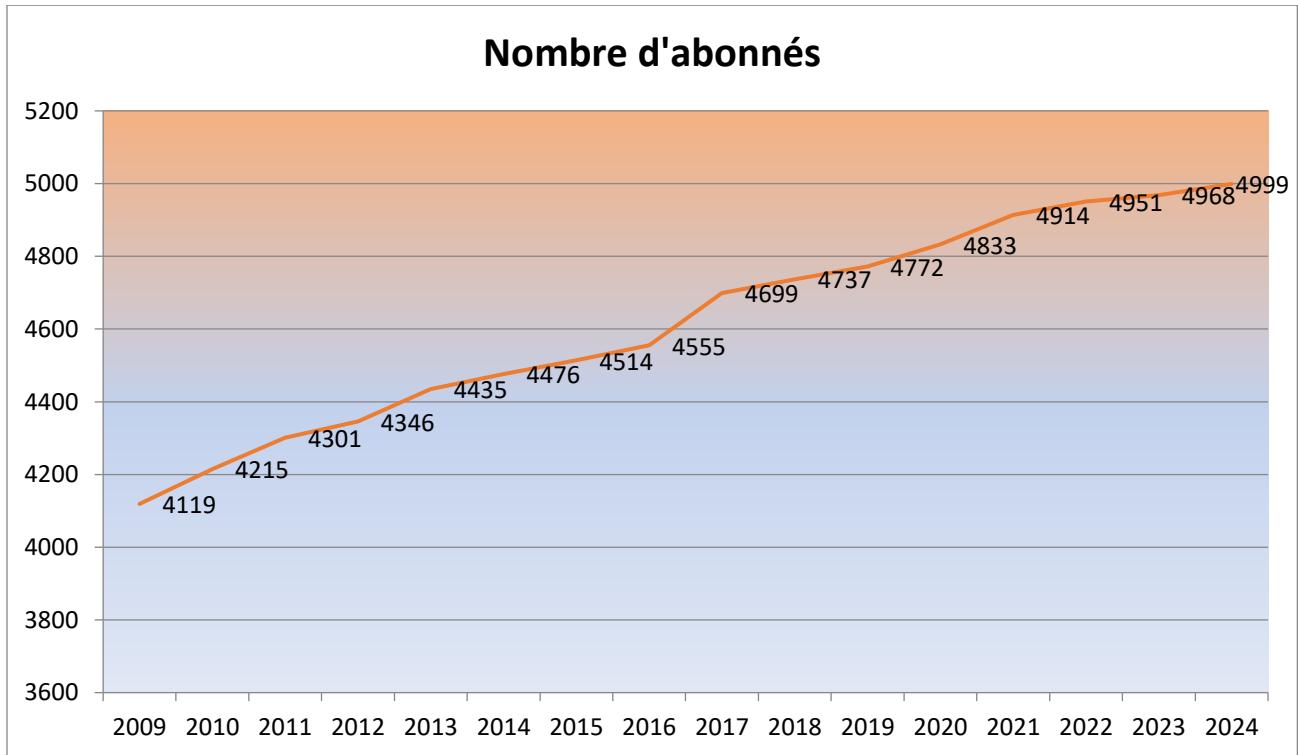
Le service public d'eau potable dessert **11143** habitants en 2024. Le nombre d'habitants desservi par le Syndicat d'Eau de Yerville a augmenté de 14,5 % de 2009 à 2024.

Evolution de la population desservie en eau potable



4- Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **4999** abonnés au 31/12/2023. Le nombre d'abonnés au service public d'eau potable du Syndicat a augmenté de **21 %** de 2009 à 2024.



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2023	2024		2023	2024		2023	2024
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	166	165	GREMONVILLE	163	166	SAUSSAY	165	165
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	169	171	GUEUTTEVILLE	42	41	VIBEUF	271	271
BOURDAINVILLE	220	220	HUGLEVILLE EN CAUX	129	133	YERVILLE	1429	1453
CIDEVILLE	181	180	LIMESY	39	39			
CRIQUETOT SUR OUVILLE	347	347	MOTTEVILLE	317	316			
ECTOT L'AUBER	281	283	OUVILLE L'ABBAYE	286	282			
EMANVILLE	33	33	SAINT-MARTIN AUX ARBRES	142	143			
FLAMANVILLE	202	201	SAINT OUEN DU BREUIL	386	390			

La répartition par type d'abonné est la suivante :

Abonnements	2023	2024
Nombre d'abonnements domestiques	4954	4985
Nombre d'abonnements non domestiques	14	14
Nombre total d'abonnements	4968	4999

5- Eaux brutes

5.2 Prélèvement sur les ressources en eau

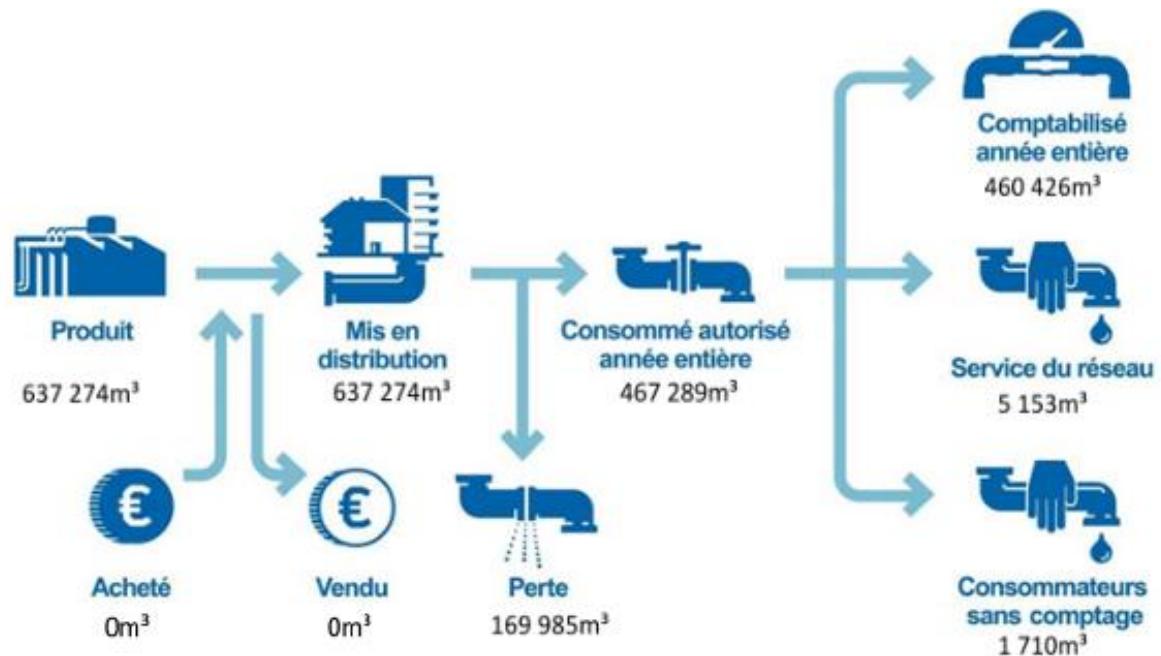
La totalité de la ressource en eau du Syndicat de Yerville vient du forage et du captage de Bourdainville. Le service public d'eau potable a prélevé **695 032 m³** d'eau brute au 31/12/2024.

Le volume d'eau brute prélevé en 2024 est un peu plus élevé par rapport à l'année précédente.

	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement autorisé (m ³ /j)	Prélèvement 2022 (m ³)	Prélèvement 2023 (m ³)	Variation
Forage de Bourdainville			693 241	695 032	0,26 %
Captage de Bourdainville	120	2000			
TOTAL			693 241	695 032	0,26 %

6- Eaux traitées

6.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



	Calcul	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume produit usine de microfiltration V1		671 291	653 164	695 032	0,26 %
Volume importé (V2)		0	0	0	/
Volume exporté (V3)		0	0	0	/
Volume mis en distribution (V4)	$V4 = V1 + V2 - V3$	671 291	653 164	695 032	0,26 %
Pertes (V5)	$V5 = V4 - V6$	167 984	152 777	169 985	11,26 %
Volume consommé autorisé (V6)	$V6 = V7 + V8 + V9$	503 307	500 357	467 289	-6,61 %
Volume consommé comptabilisé 365 jours (V7)		497 642	494 083	460 426	-6,81 %
Volume consommateurs sans comptage (V8)		1 090	1 090	1 710	57 %
Volume de service du réseau (V9)		4 575	5 214	5 153	-1,17 %

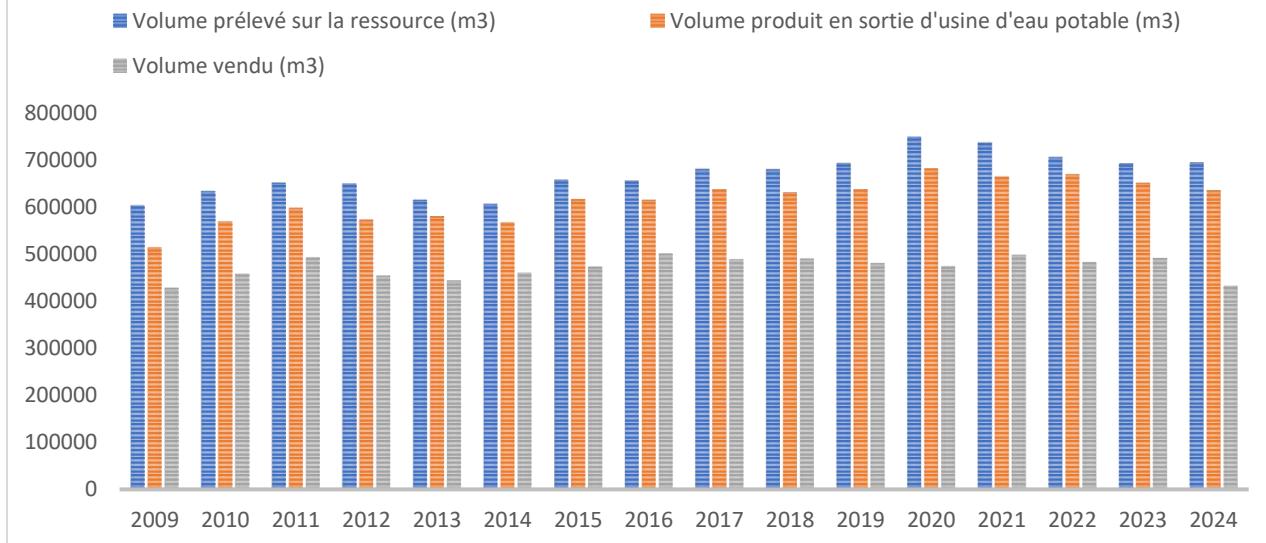
Le volume consommé autorisé (V6) est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporisé sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

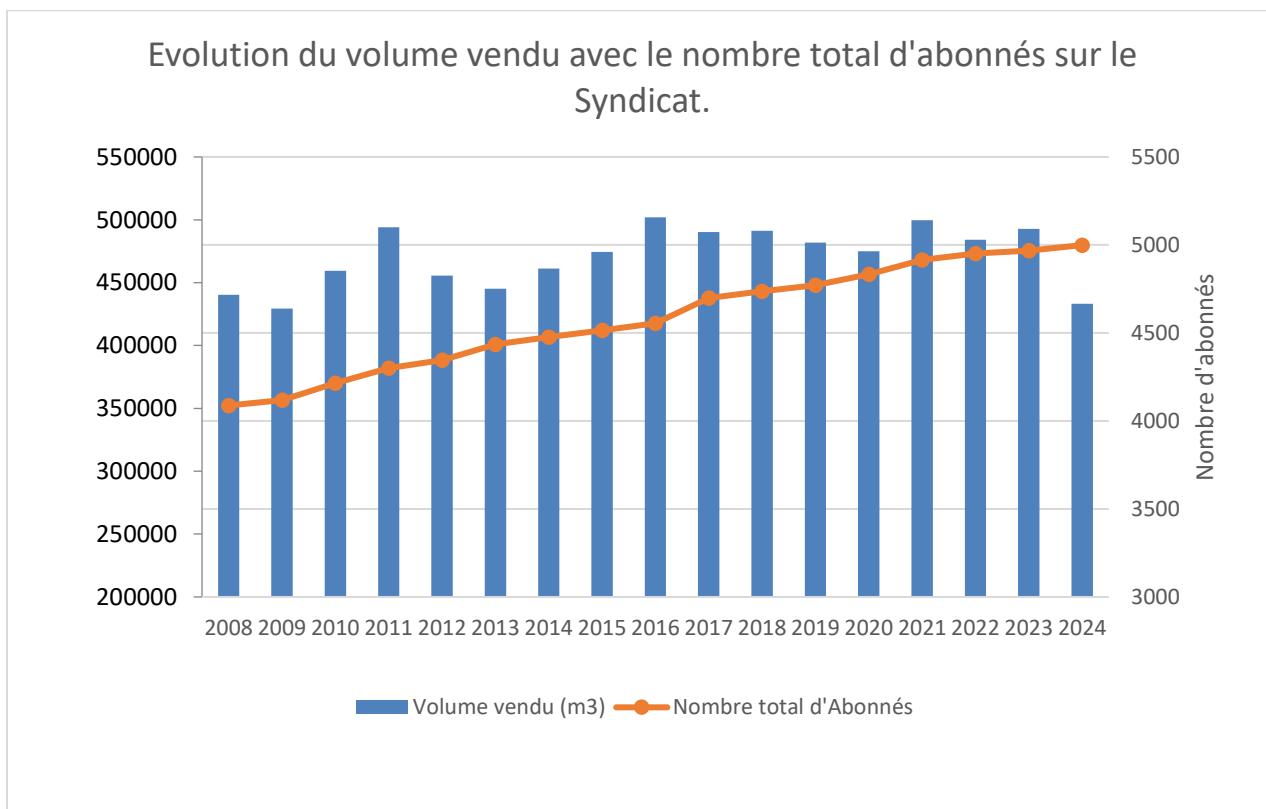
Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

	Volumes vendus (m ³) en 2023	Volumes vendus (m ³) en 2024	Variation (%)
Volume vendu selon le décret (m ³)	492 737	433 112	-12 %
Aux abonnés domestiques	486 984	432 938	-11 %
Aux abonnés non domestiques	5 753	174	-97 %

EVOLUTION DES VOLUMES PRÉLEVÉS, PRODUITS ET VENDUS



Le graphique ci-dessous montre l'évolution du volume vendu avec le nombre d'abonnés depuis 2008 :



Nous constatons que le volume vendu en 2024 a drastiquement diminué par rapport aux années précédentes. Les années suivantes nous montreront si ce volume vendu est une « anomalie » ou s'il montre le début d'une tendance généralisée à la baisse de la

consommation d'eau potable.

6.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2023	2024	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en mètres linéaires	210 856	212 194	0,63 %

7- Tarification de l'eau et recettes du service

7.2 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les tarifs concernant la part de la société Veolia Eau sont fixés par le contrat indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et les redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement
- une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé, les factures intermédiaires étant basées sur une consommation estimée.

7.3 La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau sur l'eau potable

Au 1^{er} janvier 2025 une nouvelle tarification de l'eau est imposée par l'Agence de l'Eau. Ainsi la redevance pollution est remplacée par la redevance de consommation et une nouvelle redevance performance des réseaux d'eau potable est appliquée.

La redevance de performance Eau potable est assujetti à un coefficient (entre 0 et 0,80) qui sera défini par l'Agence de l'Eau en tenant compte de l'indicateur performance réseau (de 0 à 0,55) et de l'indicateur gestion patrimoniale (de 0 à 0,25). L'indicateur performance réseau prendra en compte le rendement du réseau et l'indicateur gestion patrimoniale la gestion globale du réseau d'eau potable par le Syndicat.

7.4 Prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2025 pour 120 m³ en comparaison avec le 1^{er} janvier 2024

	2024		2025		Variation
		Pour 120 m ³		Pour 120 m ³	
Part Fixe (€ HT/an)		45,64 €		44,54 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,6715 €	80,58 €	0,6553 €	78,64 €	
Exploitant		126,22 €		123,18 €	-2,41 %
Part Fixe (€ HT/an)		9,24 €		9,24 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,9376 €	112,51 €	1,0376 €	124,51 €	
Contribution Qualité de l'Eau (€ HT/m ³)	0,30 €	36,00 €	0,30 €	36,00 €	
Collectivité		157,75 €		169,75 €	7,61 %
Redevance prélèvement (€/m ³)	0,1130 €	13,56 €	0,1127 €	13,52 €	
Redevance pollution (€/m ³)	0,22	26,40			
Redevance consommation			0,46 €	55,20 €	
Redevance performance EAU			0,0193 €	2,32 €	
Redevance Agence de l'Eau		39,96 €		71,04 €	78 %
Taxes TVA		17,82 €		20,02 €	12,23 %
TOTAL TTC		341,75 €		383,99 €	12,36 %
Soit en €/m³		2,85 €		3,20 €	

7.5 Recettes d'exploitation

7.5.1 Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	688 583 €	576 106 €	-16,3 %
dont vente d'eau domestique	598 179 €	606 111 €	
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	90 05 €	-30 005 €	

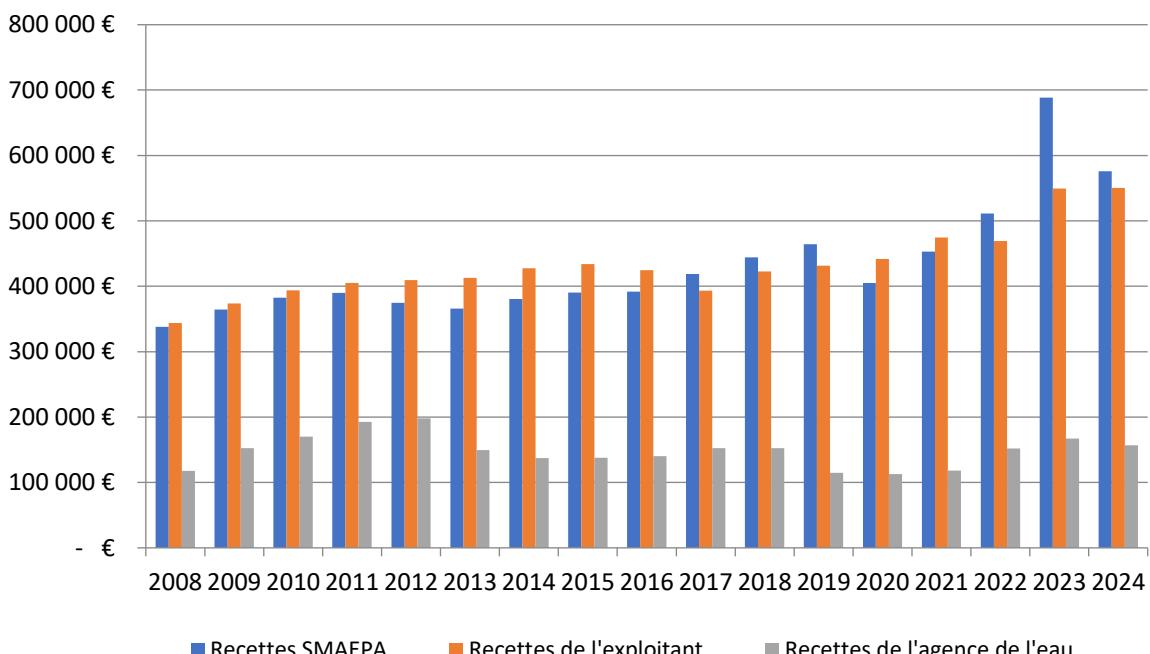
7.5.2 Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	549 364 €	550 593 €	0,22 %
dont vente d'eau domestique	507 865 €	553 211 €	
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	41 499 €	-2 618 €	

7.5.3 Recettes de l'Agence de l'Eau

	2023	2024	Variation
Redevance prélèvement	47 400 €	52 515 €	10,79 %
Redevance de lutte contre la pollution	119 752 €	104 147 €	-13 %

Recettes liées à la facturation de l'eau potable



8- Indicateurs de performances du réseau d'eau potable

8.2 Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) par l'ARS

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	25	0	100 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	34	6	82,35 %	Chlorothalonil R471811

8.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vu appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2024 est de :

	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	106	106

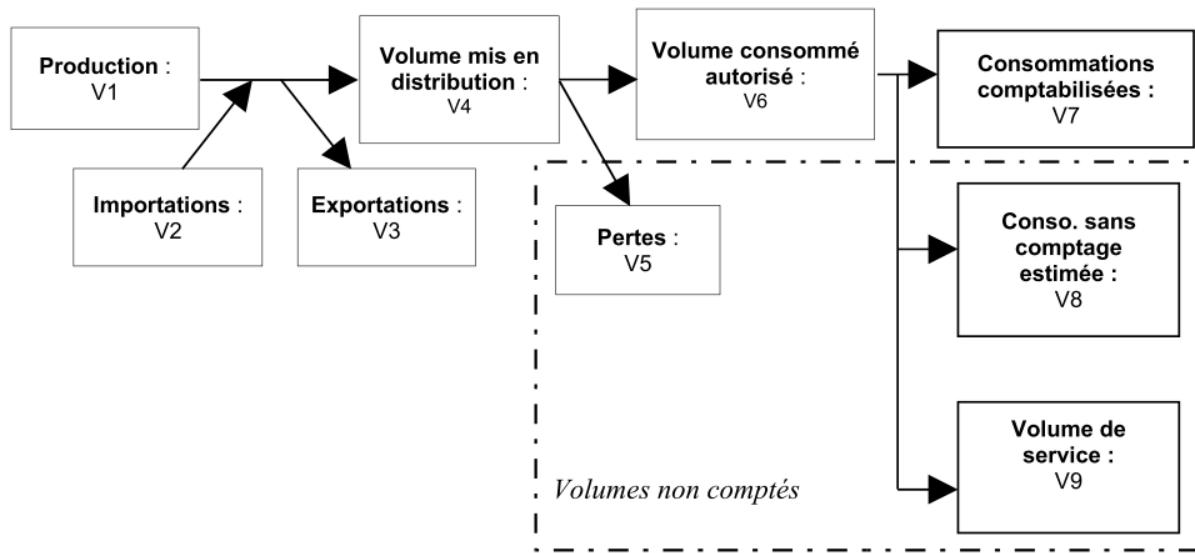
Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur officielle
PARTIE A : plan des réseaux (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux	10	10	
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	
PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15	
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11	
TOTAL Parties A et B	45	41	
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 point au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10	
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10	
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10	
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10	
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10	
Localisation des autres interventions	10	10	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5	
Total:	120	106	

Pour l'année 2023, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] est de 95 points sur un barème de 106.

Il atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

8.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le schéma suivant présente la performance du réseau :



Avec :

Volume produit (V1)	637 274 m ³
Volume importé (V2)	0 m ³
Volume exporté (V3)	0 m ³
Volume mis en distribution (V4)	637 274 m ³
Pertes (V5)	169 985 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	467 289 m ³
Volume comptabilisé (V7)	460 426 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 710 m ³
Volume de service du réseau (V9)	5 153 m ³

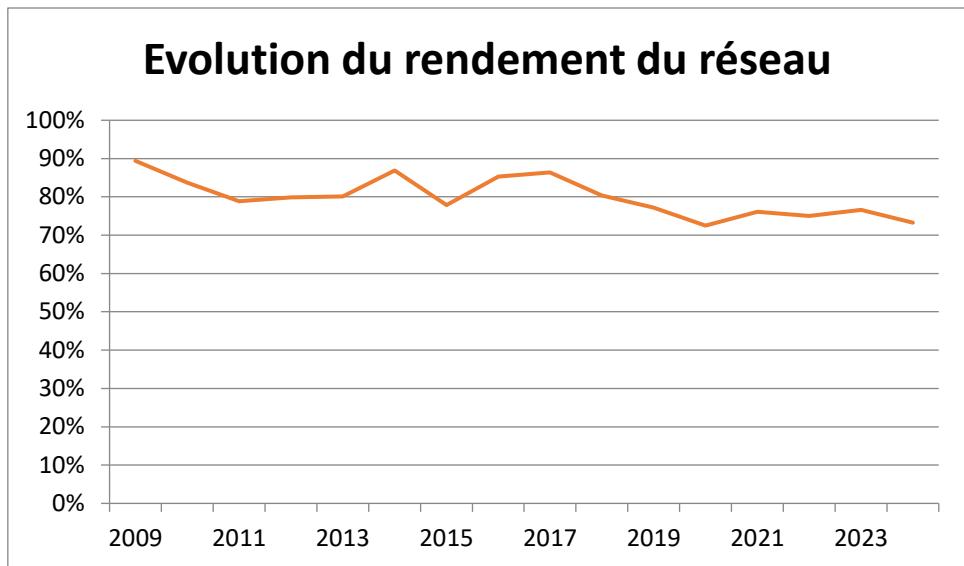
L'arrêté du 2 mai 2007 définit le rendement du réseau de distribution de la façon suivante :

Rendement du réseau de distribution =

(volume consommé autorisé + exportations) / (volume produit + importations)

Soit, Rendement du réseau de distribution = $(V_6 + V_3) / (V_1 + V_2)$

Le rendement du réseau de distribution est de 73,3 % en 2024



La tendance générale est la baisse du rendement du réseau. De nombreuses casses ont eu lieu ces dernières années. L'exploitant doit fournir des efforts en recherche de fuites.

La collectivité a mis en place 8 nouveaux compteurs de sectorisation afin de permettre une recherche de fuite plus efficiente.

8.5 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire des volumes non comptés de la façon suivante :
Indice linéaire des volumes non comptés =

(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / (365 × Longueur du réseau hors branchements)

Soit, **Indice linéaire des volumes non comptés =** $(V4-V7) / (365 \times \text{Longueur du réseau hors branchements})$

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,28 m³/km/jour**.

8.6 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire de pertes en réseau de la façon suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau =

(volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / (365 × Longueur du réseau hors branchements)

Soit, **Indice linéaire de pertes en réseau =** $(V4-V6) / (365 \times \text{Longueur du réseau hors branchements})$

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **2,19 m³/km/jour**.

Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour pour 1 km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP (m ³ /j/km)
Inférieur à 25 abonnés/km	2,5
25 à 50 abonnés /km	5
Supérieur à 50 abonnés/km	10

La densité d'abonnés du Syndicat est de 20 abonnés. La valeur de l'indice linéaire des pertes en réseau du Syndicat est donc bonne.

L'évolution des indices ci-dessous des 8 dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement	86,4%	80,4%	77,2 %	72,5 %	76,1%	75 %	76,6%	73,3%
Indice des volumes non comptés	1,23	1,71	1,97	2,54	2,17	2,26	2,07	2,28
Indice des pertes en réseau	1,17	1,65	1,91	2,48	2,10	2,19	1,99	2,19

8.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé, il se calcule de la façon suivante pour l'année 2023 :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable =

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	1160	1100	600	1155	0

$((Ln+Ln-1+Ln-2+Ln-3+Ln-4)/5)/(Longueur du réseau hors branchements) \times 20$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2024 est de 0,38 %

L'évolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement du réseau	0,73 %	0,72 %	0,84 %	0,75 %	0,40 %	0,40 %	0,38 %

Voici l'historique des dernières tranches de renouvellement de canalisations d'eau potable réalisées :

Date	Commune	Travaux
Mai 2016	Yerville	Renforcement et renouvellement de la canalisation rue des Acacias sur 605 mètres
Juillet 2016	Yerville	Déplacement de la conduite d'eau rue des Faubourgs sur 300 mètres
Septembre 2016	Criquetot sur Ouville	Renforcement et renouvellement de la canalisation, sur une longueur totale de 1100 mètres, rue Grande
Janvier 2017	Ancretieville Saint Victor	Renouvellement de 1000 mètres de canalisations rue des maisonnettes
Avril 2017	Hugleville en Caux	Renouvellement de 1300 mètres de canalisations Hameau de La Londe
Août 2018	Hugleville en Caux	Renouvellement de 110 ml de canalisation impasse du presbytère Renouvellement de 810 ml de canalisation Grande Rue
Octobre 2018	Vibeuf	Renouvellement de 2200 ml de canalisations en fonte et en diamètre 150, reprise de 60 branchements (rue des moissons et impasse des Tonneliers)
Décembre 2019	Yerville	Renouvellement de 100 ml Chemin de la mare Sausseuse à Yerville
Mars 2020	Saint Ouen du Breuil	Renouvellement et bouclage de 320 ml de canalisations d'eau potable et suppression d'une canalisation privée au Hameau du Breuil.
Décembre 2020	Ancretieville Saint Victor	Renouvellement de 840 ml de canalisations au Hameau de Frettemeule
Mai 2021	Grémonville	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en DN 100 sur une longueur de 1100 ml
Février 2022	Criquetot sur Ouville	Remplacement de 600 ml de canalisations rue Grande
2023	Ouville l'Abbaye	Remplacement des canalisation d'eau potable Route de Lindebeuf et rue du Mont de Bourg à Ouville l'Abbaye sur une longueur de 1030 ml
Septembre 2023	Yerville	Remplacement de 125 ml de canalisations rue du Moulin à Vent à Yerville

8.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementales et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ;

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour le Syndicat de Yerville est de **60%**.

9- Investissements de la collectivité

9.2 Montants financiers d'études et de travaux réalisés en 2024

Objet des travaux	Montant études et travaux payés	Subventions reçues
Diagnostics agricoles sur le Bassin d'Alimentation de captage de Bourdainville	18 419 € HT	
Etudes et travaux pour la reconstruction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville	754 044 € HT	29 113 €
Etudes pour la création d'un champ captant à Imbleville	6 937 € HT	1 308 €
Schéma directeur d'eau potable et PGSSE	7 315 € HT	53 641 €

9.3 Branchements en plomb

Il n'y a pas de branchements en plomb au Syndicat d'Eau de Yerville.

9.4 État de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2023	2 375 485 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	139 392,08 €
dont en intérêts	33 101,08 €
dont en capital	106 281 €

La collectivité a contracté un emprunt de 2 500 000 € auprès de la Banque des Territoires pour un taux de 1,34 % pour une durée de 20 ans pour financer la construction de la nouvelle usine d'eau potable.

9.5 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2024
Montant des amortissements	234 327 €

9.6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

1- Reconstruction de l'usine d'eau potable de Bourdainville

Les membranes de microfiltration de l'actuelle usine d'eau potable de Bourdainville vont arriver en fin de fonctionnement d'ici juin 2024 et ne pourront plus être renouvelées. La collectivité a donc décidé de reconstruire une nouvelle usine de traitement. Les travaux ont démarré en août 2022 pour un montant cumulé estimé d'environ 5 millions d'euros.

2- Schéma directeur d'eau potable

Afin de proposer une programmation pluri-annuelle du renouvellement du réseau d'eau potable nous prévoyons de réaliser un schéma directeur d'eau potable.

9.7 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2024.

10-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

10.2 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

2 abandons de créances ont eu lieu pendant l'exercice 2024 pour un montant de 70 €

10.3 Opérations de coopération décentralisée (cf. L.1115-1-1 du CGCT)

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2024.